

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 722

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 23

À l'alinéa 50, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur du décret mentionné aux »

les mots :

« de publication des décrets mentionnés au premier alinéa de l'article L. 314-1 et à l'article L. 314-18 du code de l'énergie, dans leur rédaction résultant respectivement des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.